



Ministero degli Affari Esteri
e della Cooperazione Internazionale



AGENZIA ITALIANA
PER LA COOPERAZIONE
ALLO SVILUPPO

OUTILS OPÉRATIONNELS POUR LE NEXUS HUMANITAIRE-DÉVELOPPEMENT-PAIX :

MANUEL OPÉRATIONNEL POUR L'ANALYSE CONJOINTE DU CONTEXTE DANS LES SITUATIONS DE CRISE ET DE FRAGILITÉ

ANNÉE 2025



Rédaction :

Cette publication a été rédigée par l'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS), Direction technique adjointe, en collaboration avec les Bureaux étrangers de l'Agence.

Coordination éditoriale :

Marta Collu

Les personnes suivantes ont contribué à la rédaction :

Nous remercions le directeur technique adjoint Leonardo Carmenati pour son aide à la rédaction du texte. Nous remercions également tous les bureaux de la direction technique adjointe et les bureaux étrangers de l'Agence pour l'envoi de suggestions ou de contributions éditoriales, et en particulier Paola Abenante, Tommaso Antonelli, Elisa Artico, Angela Binetti, Valeria Buoninfante, Emilio Cabasino, Simone Cerqui, Adele Cornaglia, Alessandra Credazzi Salvi, Francesco D'Agostino, Federica De Gaetano, Elisabetta Di Pietrantonio, Marco Falcone, Tiziana De Gennaro, Letizia Fischioni, Silvia Lami, Francesca Laschiazza, Alessandra Lentini, Mina Lomuscio, Isabella Lucaferri, Margherita Lulli, Fabio Minniti, Lorenzo Orioli, Claudia Orsatti, Elisa Pettinati, Chiara Picchio, Alessandra Piermattei, Chiara Pontillo, Daniele Ravaioli, Valeria Clara Rizzo, Michele Rezza Sanchez, Teresa Savanella, Maria Rosa Stevan, Fabio Strinati, Ketty Tedeschi, Maria Rosaria Trivisani, Mirko Tricoli, Michele Romano, Viviana Wagner, Roxane Weber.

Remerciements :

Nous tenons également à remercier le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, en particulier Laura Aghilarre, Fabio Sokolowicz, Tarek Chazli et Lucia Primicino pour leur coopération.

Année de publication : 2025

TABLE DES MATIÈRES

1. AVANT-PROPOS	pag 4
2. INTRODUCTION	pag 6
3. RÉALISATION DE LA CONTRIBUTION DE L'AICS À L'ANALYSE CONJOINTE DU CONTEXTE	pag 8
3.1. Objectif de l'analyse conjointe du context	pag 9
3.2. Sources d'information	pag 10
3.3. Contenu de l'analyse du contexte	pag 11
3.3.1. Type de crise et caractéristiques structurelles	pag 11
3.3.2. Sensibilité aux conflits et articulations entre aide humanitaire, développement et recherche de la paix.	pag 14
3.3.3. Avantage comparatif	pag 16
4. MODÈLE D'ANALYSE CONJOINTE DU CONTEXTE	pag 17
Annexe 1. Glossaire	pag 20
Annexe 2. Bonnes pratiques dans la mise en œuvre des approches nexus humanitaire-développement-paix – la cartographie du Comité permanent interagences (CPI)	pag 22
Annexe 3. L'aide publique au développement pour la PAIX	pag 25
Annexe 4. Expérimentation au Liban et en Éthiopie	pag 35
a. Éthiopie: analyse conjointe du contexte (septembre 2019)	pag 35
b. Liban: analyse conjointe du contexte (septembre 2019)	pag 36

AVANT-PROPOS



La nécessité de répondre d’une façon différente aux situations de fragilité dans le monde trouve sa raison d’être dans les crises profondes qui affectent la planète et à cause desquelles plus de 305 millions de personnes ont eu besoin d’assistance et de protection humanitaire. Afin d’atteindre au moins 189,5 millions de ces personnes, c’est-à-dire celles qui vivent dans les pires conditions, les Nations Unies ont lancé en 2025 un appel de 47,4 milliards de dollars – un chiffre plus de deux fois supérieur à celui de l’année du Sommet humanitaire mondial (SHM) de 2016, année au cours de laquelle les appels humanitaires avaient atteint la somme de 20 milliards de dollars, couverts à 59 % seulement par les donateurs internationaux.

Déjà à l’époque, la situation de plus en plus désespérée de nombreuses populations contraintes de vivre ou de fuir les crises avait conduit la communauté humanitaire à appeler à l’aide – de manière de plus en plus convaincue et déterminée – d’autres acteurs du développement et de la consolidation de la paix. À l’aube du SHM, il était déjà évident que la réponse humanitaire ne pouvait à elle seule répondre à l’état de crise et de fragilité croissant dans de nombreuses régions du monde, et le débat sur une nouvelle façon de travailler (New way of working) a été lancé.

Malgré le scepticisme, un consensus s’est progressivement dégagé sur le fait que le moment était venu de faire converger le financement de l’aide humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix vers un objectif unique – la réduction de la fragilité et des causes profondes des crises – du fait de l’urgence d’intervenir de manière significative pour sauvegarder la vie et la dignité humaines, notamment par l’adoption d’approches coordonnées et cohérentes entre l’aide humanitaire, le développement et la paix (approches « Nexus »).

Une urgence particulièrement ressentie par l'Agence italienne pour la coopération au développement, qui agit pour contribuer à la réalisation des objectifs fixés par la loi 125/2014 et joue un rôle particulièrement important dans le cadre des exercices opérationnels prévus par les « Lignes directrices sur le nexus aide humanitaire-développement-paix » (présentées au Comité conjoint pour la coopération au Développement en juillet 2023).

Dans un esprit constant de renouvellement et de perfectionnement de sa capacité d'intervention, pour atteindre les « derniers des derniers » et ne laisser personne de côté, l'Agence a jugé nécessaire de se doter d'outils opérationnels pour promouvoir sa capacité d'intervention efficace, en commençant par la première étape fondamentale : la réalisation d'analyses conjointes du contexte, qui prennent en compte les différents besoins des populations tant d'un point de vue humanitaire et d'assistance aux besoins essentiels que dans la perspective du développement durable et de l'édification de sociétés pacifiques. En ce sens, les compétences techniques spécifiques de l'Agence jouent un rôle essentiel dans la compréhension des différents facteurs qui sous-tendent les fragilités et la définition ultérieure des résultats que, collectivement, la Coopération italienne au développement sera en mesure de poursuivre par le biais d'une programmation concertée.

Un effort collectif qui saura tirer parti – dès la phase d'analyse – des relations fructueuses établies par l'Agence avec ses nombreux partenaires locaux, nationaux et internationaux, dont la diversité et l'avantage comparatif peuvent contribuer à la définition d'un parcours de qualité pour répondre de manière efficace et efficiente aux défis posés par le contexte, en plaçant la personne humaine au centre.

Je me réjouis donc que l'AICS, en étroite coordination avec le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale et les représentants de la société civile et des universités avec lesquels l'Agence a élaboré les lignes directrices sectorielles pertinentes, se soit dotée de ce « Manuel opérationnel pour l'analyse conjointe du contexte dans les situations de crise et de fragilité », qui contribuera à renforcer notre capacité d'intervention afin de rendre la réponse globale aux situations de fragilité de plus en plus efficace et inclusive, sachant que derrière chaque chiffre se cachent des hommes, des femmes et des enfants, qui vivent dans des situations désespérées et dont la vie est brisée par les conflits et les crises.

Leonardo Carmenati
Directeur technique adjoint de l'AICS

INTRODUCTION

INTRODUCTION

L'aide humanitaire, la prévention des conflits et le soutien aux processus de consolidation de la paix sont reconnus parmi les objectifs fondamentaux de la coopération (loi 125/2014, art. 1). De manière cohérente, le document de programmation et de pilotage triennal 2024/2026 de la coopération italienne prévoit la promotion des synergies entre les acteurs de l'humanitaire, du développement et de la paix, ainsi que la mise en œuvre des Lignes directrices sur le nexus humanitaire-développement-paix, conformément à la Recommandation du CAD de l'OCDE sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix du 22 février 2019.

Ces lignes directrices (« Lignes directrices sur le nexus humanitaire-développement-paix » – ci-après dénommées Lignes directrices Nexus) ont été présentées au Comité conjoint pour la Coopération au Développement le 19 juillet 2023 et adoptées par l'AICS par Décision du directeur adjoint n° 2132 du 27/07/2023.

Elles décrivent l'approche stratégique et les modalités opératoires par lesquelles la coopération italienne pour le développement met en œuvre le « Nexus humanitaire-développement-paix » dans les situations de fragilité et de conflit prolongé, dans le cadre des dispositions de la loi 125/2014 et selon les domaines d'action et les principes définis par la Recommandation sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix du CAD de l'OCDE (*Recommendation on the Humanitarian-Development-Peace Nexus, ci-après dénommée la Recommandation*) de février 2019. Il est prévu que la coopération italienne au développement lance des exercices opérationnels pilotes « Nexus », opérant dans le cadre des principes directeurs des domaines d'action et des modalités décrits dans la Recommandation, d'une manière flexible et adaptée au contexte spécifique d'intervention, en conformité avec les différents mandats des acteurs impliqués et avec le cadre réglementaire italien. Dans les pays où aucun exercice pilote n'est identifié, la coopération italienne au développement promeut néanmoins l'approche « Nexus », favorisant la cohérence et la complémentarité entre les différents instruments des trois piliers que sont l'humanitaire, le développement et la paix.

Plus en détail, les lignes directrices Nexus prévoient que, dans les contextes fragiles dans lesquels l'exercice Nexus est mis en œuvre, la représentation diplomatique effectuée avec le soutien technique de l'AICS une analyse conjointe du contexte entre les trois piliers, également liée à des zones géographiques spécifiques (area based approach), en identifiant des résultats collectifs.

Ces analyses sont développées :

- avec la participation de la société civile italienne active dans le pays et en liaison avec les représentants – lorsqu'ils sont présents – des acteurs institutionnels italiens impliqués dans les programmes de coopération

au développement (administrations d'État, chambres de commerce, universités et organismes publics, régions et autorités locales) ;

- en consultation avec les communautés locales, les autorités / institutions des pays partenaires et, si possible, le secteur privé – selon le principe do no harm (ne pas nuire) – ainsi qu'avec la communauté des donateurs et les acteurs internationaux sur le terrain ;
- en cohérence avec les zones géographiques, les secteurs et les résultats collectifs définis dans le cadre des exercices opérationnels lancés sur le terrain, notamment sous l'égide de l'UE et des Nations unies¹ ;
- en tenant compte de la nature et du calendrier des différents types d'intervention dans les trois piliers ;
- en tenant compte de la nécessité de collecter des données statistiques utiles à l'élaboration de bases et d'indicateurs sectoriels².

L'analyse peut être mise à jour périodiquement en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain afin que le document soit toujours adapté au contexte et qu'il reflète correctement les besoins des plus vulnérables, en s'appuyant également sur les enseignements tirés du suivi et de l'évaluation des initiatives financées.

Les résultats des analyses conjointes du contexte fournissent des références utiles pour l'élaboration des éléments transmis par la représentation diplomatique compétente à la DGCS en vue d'une programmation concertée (joined-up) entre les trois piliers, telle que définie dans les lignes directrices Nexus (section 4.2).

En fournissant un soutien technique à la représentation diplomatique, l'AICS a donc un rôle technique clé dans la réalisation de ces analyses, qui renforceront principalement la capacité des interventions de l'Agence à s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité, de la fragilité et des conflits, en renforçant la résilience, en promouvant une paix durable tout en répondant aux besoins humanitaires. Ces analyses peuvent servir de base de travail aux entités relevant du chapitre VI de la loi 125/2014, qui mènent des interventions de coopération, qu'elles soient financées et / ou cofinancées par l'Agence ou non. Nous espérons que ce document pourra être utilisé par toutes les personnes intéressées, en particulier celles qui participent à la coopération au développement à divers titres, y compris la population bénéficiaire, les parties prenantes et les partenaires locaux.

¹ Des exemples d'exercices opérationnels lancés sur le terrain figurent à l'annexe 4.

² Voir par exemple les indicateurs de l'UE sur la résilience, la sensibilité aux conflits et la paix : https://capacity4dev.europa.eu/system/files/documents/sector/booklet_resilience_conflict_sensitivity_and_peace_29-9-2020_final_1.pdf

3. RÉALISATION DE LA CONTRIBUTION DE L'AICS À L'ANALYSE CONJOINTE DU CONTEXTE

Compte tenu des indications susmentionnées contenues dans les lignes directrices Nexus, l'Agence a décidé d'élaborer un manuel opérationnel afin d'améliorer les compétences techniques de son personnel dans le domaine du Nexus humanitaire-développement-paix. Plus précisément, ce document vise à fournir une méthodologie standardisée conforme aux Lignes directrices Nexus pour l'élaboration d'analyses conjointes du contexte, en proposant un modèle d'analyse conjointe et d'avantage comparatif (annexe 1). Il peut également être utile à d'autres acteurs du système de coopération italienne au développement qui interviennent dans des situations de crise et de fragilité.

Ce manuel a été rédigé sur la base des définitions et des normes utilisées par la communauté internationale, des analyses effectuées par le système de coopération italienne au développement, des résultats opérationnels du *Sommet humanitaire mondial* (SHM) et du *Grand Bargain* (GB). Un premier essai de cet instrument a été mené dans deux pays, l'Éthiopie et le Liban, identifiés comme pilotes en raison de la présence italienne consolidée et de la nature complexe et prolongée des crises humanitaires affectant les deux pays³.

À cette fin, le manuel présente des indications sur l'objectif de l'analyse conjointe du contexte et son lien avec la planification concertée (joined-up) et les exercices opérationnels Nexus, des indications de cadre sur la manière de trouver des informations et leurs sources, ainsi que les contenus nécessaires pour définir un cadre d'analyse dans des contextes fragiles. En outre, le document propose un modèle d'analyse conjointe, variable selon le contexte, qui comprendra des éléments concernant la méthodologie et les sources, la sensibilité au conflit, les acteurs sur le terrain, l'avantage comparatif du système de coopération italienne au développement et, surtout, des conclusions et des recommandations utiles pour la définition des résultats collectifs et la mise en œuvre de l'exercice opérationnel du nexus.

Enfin, le document comprend une série d'annexes qui précisent et / ou clarifient des éléments fondamentaux pour la réalisation de cette analyse. D'autres annexes pourront être approuvées à l'avenir sur la base de nouveaux besoins de clarification qui pourraient apparaître au cours de la mise à l'essai des exercices opérationnels pilotes de la coopération italienne au développement.

³ Le résultat de cette expérimentation figure à l'annexe 5.

3.1. OBJECTIF DE L'ANALYSE CONJOINTE DU CONTEXTE

L'objectif de cette analyse du contexte est d'aider à identifier les causes structurelles de la crise, les besoins prioritaires des populations les plus vulnérables, les facteurs de résilience et les points forts communautaires. Le document examine donc le type de crise, les caractéristiques contingentes et structurelles du pays ou de la région, les besoins de la population à court, moyen et long terme dans les trois piliers, l'avantage comparatif des acteurs locaux, italiens et internationaux.

L'analyse conjointe du contexte – conformément au nexus humanitaire-développement-paix – nécessite une approche multidimensionnelle qui intègre les perspectives de l'aide humanitaire, du développement et de la recherche de la paix. L'analyse synergique des secteurs est en effet une condition préalable à l'élaboration d'interventions coordonnées et cohérentes qui répondent aux besoins immédiats, favorisent le développement à long terme et contribuent à une paix durable.

Les résultats des analyses conjointes du contexte serviront de base à l'identification des résultats collectifs pour une programmation concertée (*joined-up*) entre les trois piliers de l'aide humanitaire, du développement et de la promotion de la paix et de la stabilité, qui tient compte de l'avantage comparatif des acteurs de la coopération italienne au développement.

3.2. SOURCES D'INFORMATION

L'analyse du contexte peut être élaborée sur la base des informations et des données déjà disponibles dans la zone de référence, afin de s'intégrer dans le cadre des efforts déployés par la communauté internationale et locale pour réduire la fragilité et de valoriser la documentation produite par les différents acteurs du système italien.

Il sera donc nécessaire d'effectuer une reconnaissance des analyses déjà disponibles, par exemple en consultant les agences des Nations unies, les *Country Teams* de l'ONU et le bureau du coordinateur résident/humanitaire, les autres donateurs internationaux, les organisations de la société civile internationales, italiennes et locales, les autres acteurs du système italien présents sur le terrain, les acteurs institutionnels nationaux et locaux, et toute mission de paix active.

Il sera possible de consulter un large éventail de **sources secondaires**, y compris des statistiques et des recensements nationaux, des rapports et des études d'institutions gouvernementales, y compris au niveau administratif et local, de partenaires locaux et / ou internationaux, d'OSC, de donateurs et d'universités. En outre, il sera important de procéder à une analyse minutieuse du cadre institutionnel, législatif et réglementaire du pays et / ou du contexte géographique et sectoriel étudié. L'accent est mis sur l'importance de s'appuyer sur des sources secondaires fiables et actualisées, ainsi que sur des données de qualité à la hauteur du travail d'analyse requis.

L'analyse devra inclure des données ventilées par sexe et d'autres formes de discrimination intersectionnelle (en fonction du contexte : âge, classe sociale, orientation sexuelle, identité de genre, handicap, conditions socio-économiques, déplacement forcé, appartenance ethnique, culturelle et religieuse) afin de fournir une base scientifique solide à l'analyse et de valoriser la diversité.

Il est important d'utiliser des données et des publications récentes et actualisées qui reflètent de manière adéquate les conditions actuelles du contexte et les développements liés à la crise et à la fragilité en cours.

Lors de cette étape, il est nécessaire d'identifier les principales lacunes dans les données existantes au niveau local et / ou dans les analyses déjà effectuées, de rechercher des sources d'information alternatives et, si possible, de trouver les éléments manquants. À cette fin, il est également possible de recourir à la collecte de **données primaires**, à la fois qualitatives et quantitatives, en utilisant des outils tels que l'administration de questionnaires, des entretiens avec les bénéficiaires et les parties prenantes, des techniques d'observation et d'évaluation rapides, des groupes de discussion, la compilation de journaux et / ou de registres. La collecte de données primaires est particulièrement importante pour la définition et le suivi des résultats spécifiques au projet, ainsi que pour les étapes d'évaluation et d'apprentissage. Si la collecte de données primaires est utilisée, il est important que l'analyse soit supervisée par des chercheurs qualifiés. Il faudra également procéder à l'évaluation des ressources nécessaires.

Encadré 1.

Exemples de sources d'information secondaires pouvant être consultées pour mener une analyse du contexte.

- Statistiques et enquêtes nationales – telles que les recensements de la population et des ménages, les données sur les réfugiés et les personnes déplacées, etc. – également réalisées par les administrations décentralisées et locales ;
- Rapports nationaux et publications ;
- Classements, rapports et analyses contextuelles réalisés par des acteurs internationaux tels que l'UE, l'ONU, la FICR et le CICR, la Banque mondiale, des ONG internationales et locales (par exemple le Cadre d'analyse conjointe et intersectorielle – JIAF ; les aperçus des besoins humanitaires ; les plans de réponse humanitaire ; les appels humanitaires ; le plan-cadre des Nations unies pour le développement – PNUAD ; l'analyse commune de pays – ONU ; les tendances mondiales – UNHCR ; le classement des situations de fragilité et de conflit établi par la Banque mondiale ; l'index INFORM de l'UE ; les profils de pays selon le genre – UE, etc.) ;
- Elaborations et analyses du CAD de l'OCDE (par exemple le Rapport sur les états de fragilité ; la plateforme du plan-cadre sur la fragilité <https://www3.compareyourcountry.org/states-of-fragility/overview/1/> ; l'indice SIGI « Institutions sociales et égalité des genres » et les rapports connexes de l'OCDE) ;
- Rapports et analyses de contexte, y compris géographiques ou sectoriels, produits par des organisations locales ;
- Analyses menées dans le cadre de programmes / projets (par exemple, analyse des problèmes, des besoins, des parties prenantes, SWOT, etc.) ;
- Autres informations échangées lors de réunions de coordination entre les acteurs humanitaires, de développement ou de paix sur le terrain ;
- Informations partagées au sein de l'UE, par exemple par le biais des initiatives Team Europe ou de la plateforme Capacity4DEV <https://capacity4dev.europa.eu/countries/>

Encadré 2.

Critères d'évaluation de la qualité et de l'exactitude des sources secondaires

1. **Autorité:** Vérifiez si l'auteur ou l'organisme est reconnu et qualifié dans le domaine.
2. **Précision:** Vérifiez si les données sont étayées par des sources fiables et si elles sont cohérentes avec d'autres sources.
3. **Objectivité:** Assurez-vous que la source est neutre, sans parti pris évident ni objectif promotionnel.
4. **Pertinence:** La source doit être pertinente et suffisamment détaillée pour vos objectifs.
5. **Date de publication** Les informations doivent être actualisées.
6. **Méthodologie:** Examinez la transparence et la validité de la méthode de collecte des données.
7. **Révision entre pairs:** Préférez les sources évaluées par des pairs pour une plus grande fiabilité.
8. **Cohérence:** Vérifiez qu'il n'y ait pas de contradictions internes et qu'elles soient cohérentes avec d'autres sources.
9. **Citabilité:** La source doit être facile à citer et vérifiable.
10. **Retours:** Tenez compte du retour d'information et de l'impact de la source dans le domaine.

3.3. CONTENU DE L'ANALYSE DU CONTEXTE

Le modèle d'analyse proposé présente des caractéristiques de flexibilité et de dynamisme, conformes à la nature même des contextes dans lesquels le triple Nexus est appliqué. Par conséquent, **le contenu ne se veut pas rigide et contraignant, mais peut être modifié ou mis à jour, si nécessaire, afin de s'adapter au contexte des crises, à l'évolution des stratégies des parties prenantes et aux nouvelles approches émergeant du débat international.** Les analyses de contexte doivent en effet pouvoir s'adapter à la réalité locale et fournir des éléments fondés sur des preuves pour permettre d'élaborer la planification concertée prévue par les lignes directrices Nexus.

En ce qui concerne le contenu, l'analyse conjointe du contexte examine :

- 1) le **type** de crises en cours dans la zone géographique et / ou le secteur de référence et les **caractéristiques** contingentes et structurelles du pays ou de la zone géographique, en référence tant à l'organisation des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux qu'aux fragilités et aux besoins de la population à court, moyen et long terme dans les trois piliers ;
- 2) la **sensibilité** aux **conflits** et les articulations entre aide humanitaire, développement et recherche de la paix ;
- 3) l'**avantage comparatif** du système de la coopération italienne au développement.

Ce modèle, conforme au principe « *do no harm* », tient compte de la dynamique des conflits, des inégalités entre les sexes et du rôle des femmes, de la protection des droits de l'homme, y compris les droits culturels, l'inclusion sociale des personnes marginalisées et le rôle des jeunes, des relations et de la dynamique entre les différents groupes ethniques et / ou religieux et / ou minoritaires, des impacts du changement climatique et sur l'environnement, de la capacité de préparation et de réponse humanitaire et de la gestion des phénomènes naturels et des risques qui en découlent, des besoins alimentaires et nutritionnels.

3.3.1. TYPE DE CRISE ET CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES

Tout d'abord, le modèle prévoit l'identification des types de crises qui se déroulent dans le pays partenaire sur la base des définitions de crise et d'urgence (prolongée, critique, complexe) élaborées par le *Groupe de travail du CPF*⁴ et la FAO⁵, ainsi que des types de chocs, tels que définis par l'OCDE⁶, énumérés dans le glossaire joint à ce manuel.

En outre, l'analyse portera sur les caractéristiques contingentes et structurelles du contexte, avec une référence particulière à :

- a) La propriété et la localisation, en relation avec les acteurs étatiques, nationaux et infranationaux et les acteurs non gouvernementaux;
- b) Le type de fragilités et les besoins de la population.

⁴ IASC Working Group 16th Meeting, Definition of Complex Emergencies, 1994-

https://interagencystandingcommittee.org/system/files/legacy_files/WG16_4.pdf

⁵ A. Harmer & J. Macrae, eds. 2004. Beyond the continuum: aid policy in protracted crises. HPG Report 18, p. 1.

London, Overseas Development Institute- https://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs_high_level_forum/documents/Brief1.pdf

⁶ OCDE, Lignes directrices pour l'analyse des systèmes de résilience, 2014.

Une telle analyse permettra d'encadrer le contexte spécifique de l'intervention en se référant également aux capacités locales des acteurs nationaux et locaux (y compris les organisations gouvernementales, communautaires et de la société civile, la Croix-Rouge / le Croissant-Rouge, la diaspora) à répondre à la crise. Elle permettra également d'identifier le niveau de fragilité multidimensionnelle du pays partenaire sur la base du plan-cadre du CAD de l'OCDE⁷ et des indicateurs INFORM de l'UE sur le risque et la gravité des crises⁸ et d'examiner les besoins prioritaires des populations les plus vulnérables et les principaux facteurs d'exclusion. Les résultats de cette analyse pourront donc contribuer à définir l'action humanitaire de réponse du système de la coopération italienne au développement.

L'analyse conjointe doit être fondée sur les risques, y compris les risques alimentaires, environnementaux et climatiques, tenir compte de l'égalité entre les hommes et les femmes et prendre en considération la dynamique entre les différents groupes de la société (par exemple, ethniques ou religieux) et les besoins des groupes les plus marginalisés (par exemple, les personnes handicapées, les minorités, les personnes âgées, les jeunes et les mineurs, les populations autochtones, les personnes déplacées, les réfugiés et les migrants)⁹.

Inclusion sociale, droits humains et culturels. La prévention des conflits passe par la réduction des discriminations et des inégalités sociales, le développement inclusif des institutions, l'emploi et le travail décent¹⁰, la reconnaissance et le respect des droits humains fondamentaux et des droits culturels, les réformes des systèmes démocratiques, sociaux et judiciaires, et la participation active des femmes et des jeunes à tous les processus liés à la paix et à la sécurité¹¹.

L'approche nexus ne peut être séparée d'une analyse correcte de la sphère liée à l'exercice des droits humains, dans toute leur diversité. La reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde¹².

Les droits culturels sont une composante fondamentale et inaliénable du système universel des droits humains. Le respect de la diversité culturelle est un garant de la paix et de la sécurité internationales et de la cohésion sociale, racine du développement, ainsi qu'un « impératif éthique, inséparable du respect de la dignité humaine »¹³. Les droits culturels protègent le droit de chaque personne, individuellement et avec d'autres, ainsi que des communautés, de développer et d'exprimer son humanité, sa vision du monde et le sens qu'elle donne à l'existence et au développement humains, notamment par le biais de valeurs, de croyances, de langues, de connaissances et d'arts, d'institutions et de modes de vie. Ils protègent également l'accès au patrimoine culturel matériel et immatériel et aux ressources qui permettent à ces processus d'identification et de développement d'avoir lieu¹⁴.

L'analyse du contexte devrait donc inclure des éléments sur la capacité des systèmes du pays bénéficiaire à respecter les droits humains, y compris les droits culturels, et à inclure différents groupes de population, en se référant aussi spécifiquement au rôle des jeunes et à leur capacité à participer aux processus de prise de décision et à les influencer, ainsi qu'à la violation de leurs droits humains et à leur *empowerment*¹⁵.

⁷ Cf <http://www3.compareyourcountry.org/states-of-fragility/overview/0/>

⁸ Cf <https://drmkc.jrc.ec.europa.eu/inform-index>

⁹ OCDE, *Instruments juridiques – Recommandation du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix*, 2019.

¹⁰ OIT, *Recommandation sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience*, 2017 (n° 205) : https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:3330503

¹¹ *Rapport de la Banque mondiale et des Nations unies, « Chemins pour la paix », 2016.* <https://www.pathwaysfor-peace.org/>

¹² *Déclaration universelle des droits de l'homme, préambule.*

¹³ *Déclaration universelle sur la diversité culturelle, art. 4* <https://www.unesco.org/en/legal-affairs/unesco-universal-declaration-cultural-diversity>

¹⁴ *Pour plus d'informations, voir aussi les pages du site web des Nations unies consacrées aux activités du Rapporteur spécial dans le domaine des droits culturels, émanation du Bureau des droits de l'homme des Nations unies, au lien suivant:* <https://www.ohchr.org/en/special-procedures/sr-cultural-rights>

¹⁵ <https://www.un.org/peacebuilding/policy-issues-and-partnerships/policy/youth>

¹⁶ *L'importance de l'approche nexus pour l'inclusion des personnes handicapées est également soulignée dans la publication Le persone con disabilità nei contesti e negli interventi di emergenza:* https://www.aics.gov.it/wp-content/uploads/2023/10/Pubblicazione-disabilita_e_emergenza_2023.pdf

Les besoins des groupes de population, y compris les plus marginalisés, tels que les femmes, les différents groupes ethniques et religieux, les personnes handicapées¹⁶, les personnes âgées, les jeunes et les mineurs, les minorités, les communautés autochtones et négligées, les personnes déplacées, les réfugiés, les migrants, devraient également être pris en compte. L'analyse du contexte doit analyser les facteurs de résilience, en tenant compte des différents acteurs / actrices du changement et de la capacité du système local à inclure les personnes dans toute leur diversité, ainsi qu'à reconnaître et à soutenir les droits culturels en tant que ressource efficace pour réduire et contrer la fragilité.

Parité hommes-femmes. L'égalité entre les hommes et les femmes est essentielle pour prévenir les conflits et la fragilité et pour parvenir à une paix durable. La participation pleine, égale et significative des femmes aux sociétés, à l'économie, à la réduction des risques de catastrophe et aux processus de paix – à tous les stades et à tous les niveaux de la prise de décision – conduit à des économies et à des prises de décision plus inclusives.¹⁷ L'analyse du contexte doit donc être sensible au genre et analyser les besoins spécifiques des femmes, ainsi que le rôle qu'elles jouent dans le pays bénéficiaire, y compris au niveau politique et décisionnel, en identifiant les obstacles et les opportunités pour leur *empowerment*, ainsi que la contribution qu'elles peuvent apporter au renforcement de la résilience, à la consolidation de la paix et à la réponse aux situations d'urgence. En effet, il est reconnu qu'il existe une corrélation étroite entre la fragilité, les conflits et l'inégalité entre les sexes, sans compter le rôle positif que les femmes peuvent jouer dans les processus de paix¹⁸.

Climat, environnement et sécurité alimentaire. Il est tout aussi important de s'attaquer aux risques climatiques et environnementaux. En effet, en plus de provoquer des catastrophes naturelles toujours plus graves et fréquentes, le changement climatique et la dégradation de l'environnement figurent parmi les causes profondes des conflits, de l'insécurité alimentaire et des déplacements de population. En outre, il existe une relation entre l'environnement et les conflits qui mérite une attention particulière étant donné la relation réciproque de cause à effet entre les urgences environnementales, les conflits armés et les situations de fragilité¹⁹. D'une part, la dégradation de l'environnement (souvent amplifiée par les effets du changement climatique, y compris, par exemple, les phénomènes météorologiques extrêmes) agit comme une cause ou un amplificateur de tensions (en particulier sur la gestion des ressources naturelles) et de conflits potentiels entre les populations et entre les pays concernés ; d'autre part, le conflit lui-même peut contribuer à la dégradation de l'environnement, voire provoquer la contamination des ressources naturelles dont dépendent les moyens de subsistance des populations touchées, avec des effets préjudiciables supplémentaires sur la santé humaine et la sécurité alimentaire. Identifier et concentrer les efforts sur les origines et les causes des conflits et de la fragilité est crucial pour une consolidation de la paix efficace et la prévention de ces mêmes conflits, dont les facteurs climatiques peuvent être l'une des causes profondes et en empirer les conséquences sur les populations impliquées. Dans de nombreux contextes, notamment en Afrique, l'urbanisation, qui est également une conséquence des flux migratoires provoqués par des événements climatiques extrêmes, modifie les processus d'achat, de production et de distribution des denrées alimentaires, ce qui affecte les comportements et les habitudes alimentaires de la population²⁰.

Il convient également d'analyser les besoins en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle en fonction du contexte, en notant les facteurs de risque possibles ainsi que les opportunités susceptibles de renforcer la résilience des communautés rurales, de promouvoir le développement agricole et de soutenir la transformation durable des systèmes alimentaires.

Il convient également d'analyser les besoins en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, en notant les facteurs de risque possibles ainsi que les opportunités susceptibles de renforcer la résilience des communautés rurales et de promouvoir le développement agricole.

¹⁷ OCDE, *The Humanitarian Development Peace Nexus Interim Progress Review*, 2022.

¹⁸ <https://www.pathwaysforpeace.org/> ; https://www.oecd-ilibrary.org/development/gender-equality-and-women-s-empowerment-in-fragile-and-conflict-affected-situations_b75a1229-en

¹⁹ Sur le sujet, voir aussi : *Position commune INCAF sur le changement climatique, la biodiversité et la fragilité environnementale*, 2023, <https://www.oecd.org/dac/conflict-fragility-resilience/conflict-fragility/INCAF-Common-position-climate-change-biodiversity-environmental-fragility.pdf>

²⁰ ONU, *The State of Food Security and Nutrition 2023*. <https://data.unicef.org/resources/sofi-2023/>

3.3.2. SENSIBILITÉ AUX CONFLITS ET ARTICULATIONS ENTRE AIDE HUMANITAIRE, DÉVELOPPEMENT ET RECHERCHE DE LA PAIX.

Afin de comprendre comment la paix (P) peut être incluse dans le nexus humanitaire-développement-paix (HDP), il est essentiel d'approfondir et de comprendre la signification du P de Paix.

Les actions de paix font référence aux contributions dont le maintien de la paix est l'objectif principal, c'est-à-dire la prévention du déclenchement, de l'escalade, de la poursuite et de la répétition des conflits, ainsi que le traitement de leurs causes et de leurs éléments déclencheurs. Les actions en faveur de la paix peuvent être à court, moyen et long terme et contribuer à prévenir les conflits et à construire, réaliser et maintenir la paix²¹.

Selon le CPI²², le pilier « paix » est généralement compris selon trois composantes qui se chevauchent :

- **Diplomatie** : La diplomatie englobe des activités telles que celles généralement menées par les envoyés spéciaux, ainsi que d'autres acteurs engagés dans le dialogue politique national et international, les négociations et les processus de paix.
- **Sécurité** : La sécurité comprend des activités telles que celles généralement menées par les missions de l'ONU, ainsi que par d'autres acteurs internationaux, régionaux et nationaux engagés dans le maintien de la paix, la stabilisation, la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent.
- **Consolidation de la paix** : La consolidation de la paix () comprend des activités telles que les dialogues communautaires contextualisés aux niveaux international et local, la construction de la paix par des activistes pour promouvoir la confiance et la réconciliation dans les sociétés à différents niveaux, en s'attaquant aux causes des conflits, etc.

Une distinction est également faite entre les actions « p minuscule », définies comme celles qui se concentrent sur la capacité à construire la paix dans les sociétés, et les actions « P majuscule » qui soutiennent et appuient les solutions politiques et les réponses sécuritaires aux conflits violents. Les approches « p » et « P » sont toutes deux pertinentes et importantes, mais les approches « p minuscule » – en particulier le travail au niveau local pour traiter les facteurs clés à court et à moyen terme – peuvent créer des opportunités plus directes sur l'ensemble du nexus humanitaire-développement-paix. En particulier, le travail effectué au niveau local pour traiter les facteurs clés à court et à moyen terme peut créer des opportunités plus directes sur l'ensemble du nexus HDP, par exemple :

- en soutenant les actions de cohésion sociale et de renforcement de la résilience menées par les acteurs humanitaires et du développement, contribuant ainsi à la consolidation de la paix au niveau local ;
- la réduction des tensions entre les communautés d'accueil, les réfugiés et les personnes déplacées.

D'autre part, il existe également des expériences d'implication d'acteurs humanitaires et de processus « P majuscule », par exemple :

- le dialogue des acteurs humanitaires (par exemple le CICR) avec toutes les parties au conflit pour garantir l'accès humanitaire et promouvoir le respect du droit international humanitaire ;
- le partage d'analyses humanitaires avec les envoyés spéciaux afin de promouvoir les considérations humanitaires dans les processus de paix ;
- la conduite d'actions de plaidoyer humanitaire pour influencer l'architecture politique en matière de prévention et de réduction de la violence.

²¹ CPI, *La paix dans l'interface action humanitaire-développement-paix (HDPN)*, 2020 https://www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/documents/iasc.peace_within_the_humanitarian-development-peace_nexus_hdpn.issue_paper.2020-10.pdf

²² CPI, *A Mapping and Analysis of Tools and Guidance on the H-P Linkages in the HDP-Nexus*, 2022. <https://interagencystandingcommittee.org/humanitarian-development-collaboration/mapping-and-analysis-tools-and-guidance-h-p-linkages-hdp-nexus>

Enfin, une distinction est faite entre la paix négative – comprise comme l’absence de violence, souvent en vertu d’un monopole sur l’usage de la violence, de trêves ou de mesures coercitives – et la paix positive, qui se réfère au maintien de sociétés pacifiques. La paix positive implique la création de relations sociales qui contribuent au bien-être mutuel, créant un environnement optimal dans lequel le potentiel humain peut s’épanouir. Les mêmes facteurs qui créent une paix positive conduisent également à de nombreux autres résultats favorables auxquels les sociétés aspirent, tels que des économies florissantes, un développement inclusif, de faibles niveaux d’inégalité et des niveaux de bien-être plus élevés²³.

Lors de l’analyse des conflits, il est important de tenir compte de la sensibilité aux conflits afin de maximiser l’efficacité des actions et d’obtenir des résultats positifs pour la paix dans des contextes conflictuels ou fragiles. La sensibilité aux conflits vise à développer une compréhension de la dynamique de la paix et des conflits, en examinant de manière critique la façon dont les activités d’assistance peuvent affecter la paix et les conflits et en prenant des mesures pour gérer cet impact.

Les décisions qui peuvent résulter de l’analyse des conflits (par exemple, l’identification d’une zone prioritaire et le choix des partenaires) peuvent avoir des répercussions directes et indirectes, positives et négatives, sur la paix. Il est donc important que l’analyse du contexte porte à la fois sur les risques liés au conflit (par exemple, la répartition géographique de l’aide) et sur les opportunités, c’est-à-dire les variables qui peuvent contribuer positivement à la consolidation de la paix (par exemple, le rôle potentiel des femmes ou d’un environnement sain).

Cet objectif peut être atteint de différentes manières qui varient en fonction du contexte d’intervention, en commençant par un échange d’informations avec les acteurs engagés à différents niveaux dans le pilier de la paix, dans les trois composantes décrites ci-dessus (diplomatie, sécurité et consolidation de la paix), et engagés dans des actions « p minuscule » et « P majuscule ».

Il convient de rappeler qu’il n’existe pas de règle unique pour la coordination avec le pilier de la paix, mais que les approches peuvent varier en fonction des sensibilités du contexte.

Encadré 3:

Outils d’analyse de la sensibilité aux conflits : la boîte à outils produite par WeWorld dans le cadre d’une initiative humanitaire financée par l’AICS.

Boîte à outils « *Conflict Sensitivity Operational Toolkit: a practical approach. WeWorld and Peaceful Change initiative, 2022* », financée par l’AICS avec des fonds d’urgence, <https://www.weworld.it/en/what-we-do/publications/conflict-sensitivity-operational-toolkit>, avec de nombreux outils utiles pour prendre en compte les dynamiques conflictuelles dans toutes les différentes phases du projet, de la planification stratégique aux étapes de suivi et d’évaluation. Ce texte donne des exemples de questions permettant d’intégrer la sensibilité aux conflits dans l’analyse SWOT, l’analyse des opportunités et des risques et l’analyse des parties prenantes.

À titre d’exemple, voici quelques facteurs susceptibles d’influencer le conflit, tirés du document précité.

1. **L’aide peut être distribuée à certains groupes et pas à d’autres**, ce qui contribue à créer un sentiment d’injustice et à alimenter les tensions entre les groupes. Ce risque existe surtout lorsque l’aide n’est attribuée que sur la base des besoins, qui diffèrent d’un groupe à l’autre, ou lorsque les autorités établissent les listes de distribution et favorisent un groupe. Cet effet se produit en fonction de la quantité et de la qualité des soins et peut également affecter l’emploi ou les possibilités de négociation.
2. **Les acteurs armés ou politiques peuvent essayer de détourner ou de siphonner l’aide à leur profit**, en faisant pression pour que l’aide soit distribuée à certains groupes d’intérêt afin d’obtenir leur soutien ou en insistant sur certains fournisseurs. Les groupes armés peuvent s’emparer de l’aide en exigeant des paiements aux points de contrôle, en volant dans les entrepôts ou les installations de service, comme les hôpitaux, ou en faisant pression sur les entrepreneurs pour qu’ils partagent les bénéfices. Les groupes armés peuvent utiliser l’aide

²³ CPI, *La paix dans l’interface action humanitaire-développement-paix (HDPN)*, 2020

eux-mêmes ou la revendre pour subvenir à leurs besoins financiers.

3. **Le fait de travailler avec des autorités qui ne sont pas élues ou qui n'agissent pas de manière inclusive ou transparente** peut apporter une reconnaissance à de telles approches et contribuer au sentiment d'exclusion. Inversement, **l'engagement auprès des autorités élues** peut soutenir et appuyer la capacité d'inclusion et de consultation de la communauté, contribuant ainsi à renforcer le contrat social entre les citoyens et les autorités.

Les approches participatives à base communautaire (*community-based approaches*) peuvent aider à rassembler les groupes communautaires au-delà des lignes de fracture et à renforcer les relations entre les citoyens et les autorités en facilitant le dialogue, en identifiant les besoins communs et en soutenant la collaboration sur des projets de développement communautaire.

En outre, il est important – le cas échéant – d'analyser les liens entre l'aide humanitaire, le développement et les actions de maintien de la paix, en tenant compte de tout exercice nexus dans le pays, qui favorise la mise en œuvre d'une approche nexus – y compris en cherchant à repérer des résultats collectifs²⁴.

3.3.3. AVANTAGE COMPARATIF

Afin de contribuer à la réalisation des résultats collectifs convenus dans le contexte de référence, l'outil d'analyse procède à établir l'**avantage comparatif** de chacun des acteurs du système de coopération italienne au développement dans le contexte de référence (pays partenaire). Cet avantage comparatif est fondamental pour parvenir à une programmation concertée (joined-up) qui envisage une planification et une division du travail entre les différents acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la recherche de la paix, capables de contribuer efficacement à la réalisation des résultats collectifs définis par la coopération italienne au développement dans le cadre des exercices opérationnels lancés sur le terrain, en particulier sous l'égide de l'UE et des Nations unies.

Cette analyse peut comprendre l'identification des éléments suivants :

- la présence d'accords de coopération au développement avec le pays partenaire de nature : i) économique et financière, ii) culturelle, iii) de coopération et développement ;
- les capacités opérationnelles et logistiques des acteurs du système de coopération italienne au développement dans le pays partenaire, en termes de : i) présence des acteurs du système de coopération italienne au développement sur place ; ii) présence de bureaux / structures sur place (ambassades, bureaux de l'AICS, l'ICE ou des OSCs, organismes religieux, chambres de commerce, etc.) ; iii) capacité de prévention et de réponse aux catastrophes naturelles ; iv) capacité de réponse aux urgences sanitaires ; v) présence de contingents italiens dans les missions de paix de l'ONU ou de l'UE.
- la présence de programmes et d'initiatives visant à contribuer aux processus de consolidation de la paix. Grâce à une approche triple nexus, ces actions peuvent être mises en œuvre par des acteurs humanitaires, de développement et de paix et s'inscrivent dans un large éventail, notamment : i) la sensibilité aux conflits ; ii) la prévention des conflits ; iii) les voies de consolidation de la paix et l'application d'outils spécifiques, qui visent à impliquer, par le dialogue (au niveau national, régional et local), toutes les parties en conflit ; iv) les missions civiles de maintien de la paix ; v) le renforcement des capacités locales ; vi) la promotion de la cohésion sociale.

L'avantage comparatif devra être analysé à la lumière du positionnement des acteurs du système italien par rapport aux spécificités des autres acteurs internationaux et locaux présents sur le terrain, afin d'éviter les duplications et de permettre la maximisation des résultats.

²⁴ Pour plus d'informations sur les exercices nexus dans le pays, voir par exemple l'annexe 4 « Bonnes pratiques dans la mise en œuvre des approches nexus humanitaire-développement-paix – la cartographie du Comité permanent interagences (CPI) ».

4. MODÈLE D'ANALYSE CONJOINTE DU CONTEXTE

Afin de faciliter le travail des rédacteurs concernés, un modèle commun d'analyse du contexte est proposé ci-dessous, qui peut être utilisé par les bureaux – selon les besoins et en tenant dûment compte des différentes exigences contextuelles.

La table des matières et les questions incluses dans ce modèle servent de guide pour le texte et le contenu à inclure dans l'analyse, mais ne doivent pas être considérées comme exhaustives ou contraignantes. Les bureaux qui rédigent cette analyse peuvent ajouter, modifier ou supprimer des éléments afin de rendre le document plus approprié au contexte et / ou de prendre en compte les sensibilités politiques pertinentes. Ces changements doivent être explicités dans la note méthodologique ou, lorsque cela n'est pas possible pour des raisons de commodité, dans une note technique pour le siège de l'AICS à Rome.

MODÈLE D'ANALYSE CONJOINTE DU CONTEXTE

Encadré 4. Modèle d'analyse conjointe du contexte

1. MÉTHODOLOGIE ET SOURCES DE L'ANALYSE DU CONTEXTE

Ce paragraphe doit comprendre une description de la méthodologie suivie par le bureau pour réaliser l'analyse conjointe du contexte, en se référant aux sources secondaires et primaires utilisées, aux réunions spécifiques tenues avec des acteurs internationaux, nationaux et locaux, aux outils utilisés (par exemple, l'analyse SWOT, l'analyse des parties prenantes, des risques et autres – qui peuvent être jointes à l'analyse), aux sensibilités politiques et / ou contextuelles spécifiques prises en compte qui ont eu un impact sur la structure de l'analyse du contexte.

2. TYPE DU CHOCS et de CRISES

Le pays est-il affecté par un ou plusieurs chocs, tels que des chocs covariants, idiosyncratiques, saisonniers ou un stress à long terme ? Le pays est-il à risque de crises d'origine naturelle ou provoquée par l'homme ? Cette ou ces situations d'urgence peuvent-elles être qualifiées de critiques, complexes ou prolongées ? Voir les définitions dans le glossaire (annexe 1)

3. CARACTÉRISTIQUES CONTINGENTES ET STRUCTURELLES

3.1. Propriété et localisation

3.1.1. Acteurs étatiques nationaux et infranationaux

Le gouvernement semble-t-il disposer de capacités et de ressources suffisantes pour répondre à la crise et est-il prêt à le faire ? Est-il stable et a-t-il la capacité

d'administrer l'ensemble du pays ? Existe-t-il des circonstances politiques en voie de rétablissement ou d'émergence ? Le pays dispose-t-il d'une forme de décentralisation administrative (p. ex. déconcentration, délégation, dévolution) ? Les acteurs étatiques infranationaux sont-ils prêts à intervenir et disposent-ils des capacités et des ressources adéquates ? Quel est le rôle des femmes et des jeunes dans l'administration, la politique et la prise de décision ? Voir les définitions dans le glossaire (annexe 1)

3.1.2. Acteurs non gouvernementaux²⁵

Existe-t-il des acteurs non gouvernementaux locaux et nationaux capables et / ou désireux de répondre à la crise ? Quelles sont les caractéristiques de la société civile locale et de ses organisations (y compris les organisations dirigées par des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des minorités ou des groupes ethniques, religieux, marginalisés, des peuples autochtones, des personnes déplacées, des réfugiés, des migrants) ? Que fait-on pour répondre à la crise dans la communauté locale, notamment par le biais d'organisations communautaires ou d'autres institutions non formelles et de la diaspora ? Quelles sont les caractéristiques du secteur privé local, notamment en ce qui concerne le respect des droits humains ? Quel est le rôle des femmes et des jeunes dans ces organisations ?

3.2. Type de fragilités et besoins de la population

Selon le plan-cadre du CAD de l'OCDE (<http://www3.compareyourcountry.org/states-of-fragility/overview/0/>) le pays connaît une fragilité économique, environnementale, politique, sécuritaire, sociale et humaine. Cette section peut inclure des informations sur : une vue d'ensemble des groupes de population risquant d'être laissés pour compte, les facteurs de résilience et les forces / faiblesses, les acteurs / actrices possibles du changement ; leurs besoins à court, moyen et long terme dans les trois piliers et les principaux facteurs d'exclusion ; l'analyse du développement social, des droits humains et culturels et de l'exclusion ; les besoins alimentaires et la capacité des systèmes agricoles ; l'analyse de la transformation économique, de l'environnement et du changement climatique et les progrès accomplis dans la réalisation des engagements mondiaux. Il convient de se référer aux indicateurs du plan-cadre pour le pays de référence, à l'analyse commune par pays²⁶ élaborée par les Nations unies²⁷ et de spécifier en particulier la situation des femmes, des jeunes, des mineurs et des groupes marginalisés (p. ex. les personnes handicapées, les personnes âgées, les minorités ou groupes ethniques et religieux, les populations autochtones, les personnes déplacées et les réfugiés).

4. SENSIBILITÉ AUX CONFLITS

4.1. Présence éventuelle de conflits et de violences

Y a-t-il des conflits actifs et / ou de haute intensité ? Le contexte opératoire est-il sûr ? Quelles sont les causes et les principales variables du conflit ? Quelles sont les zones géographiques et les secteurs concernés ? Qui est concerné ? Quels sont les intérêts et les ressources des acteurs concernés ? Quelles sont les possibilités de paix ? Quel rôle jouent les femmes et les jeunes, l'environnement et le climat dans le conflit ? Quelles sont les perspectives d'avenir du conflit ?

²⁵ Pour plus d'informations sur la localisation : <https://gblocalisation.ifrc.org/> ; <https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2022-08/Outcome%20Paper%20Towards%20Co-ownership%20-%20Caucus%20on%20Intermediaries%20-%20August%202022.pdf>

²⁶ <https://unsdg.un.org/sites/default/files/2022-06/UN%20Cooperation%20Framework%20Internal%20Guidance%20-%201%20June%202022.pdf>

²⁷ Exemple pour l'Afghanistan : <http://www3.compareyourcountry.org/states-of-fragility/countries/AFG/>

4.2. Articulation entre aide humanitaire, développement et recherche de la paix

Articulation entre aide humanitaire, développement et recherche de la paix et décrire tout exercice dans le pays qui favorise la mise en œuvre d'une approche nexus – y compris en cherchant à repérer des résultats collectifs. L'analyse doit prendre en compte les différents rôles, responsabilités, mandats, opportunités et limites des différentes parties prenantes au sein de chacun des trois piliers.

5. AVANTAGE COMPARATIF DU SYSTÈME DE COOPÉRATION ITALIENNE AU DÉVELOPPEMENT

Quel est l'avantage comparatif du système de coopération italienne au développement ? Existe-t-il des accords en cours avec le pays partenaire ? Lesquels ? Quels sont les acteurs italiens actifs et présents dans le pays partenaire et quelles sont les capacités existantes pour prévenir les catastrophes naturelles et les situations d'urgence et y répondre ? Quels programmes et initiatives existent pour contribuer aux processus de consolidation de la paix ? À quels résultats collectifs le système de coopération italienne au développement pourrait-il contribuer ? Comment les différents acteurs du système de coopération italienne au développement se positionnent-ils par rapport aux autres acteurs internationaux et locaux ?

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Sur la base de l'analyse ci-dessus, résumer les recommandations pour la planification des activités dans les trois piliers d'intervention HDP, en indiquant également les zones géographiques et sectorielles possibles. Les recommandations doivent être cohérentes avec l'analyse du contexte présentée dans les chapitres précédents, tant en ce qui concerne les zones géographiques et les secteurs que l'avantage comparatif du système italien et les résultats collectifs définis par la communauté internationale présente sur place.

GLOSSAIRE

ANNEXE 1

Crise prolongée

Environnement dans lequel une partie importante de la population est très vulnérable au risque de décès, de maladie et de détérioration du mode de vie sur une période prolongée. (FAO)²⁸

Déconcentration

La déconcentration – qui est souvent considérée comme la forme la plus faible de décentralisation et qui est le plus souvent utilisée dans les États unitaires – redistribue le pouvoir de décision et les responsabilités financières et de gestion entre les différents niveaux du gouvernement central. Elle peut simplement transférer les responsabilités des fonctionnaires du gouvernement central dans la capitale vers ceux qui travaillent dans les régions, les provinces ou les districts, ou créer une forte administration sur place ou une capacité administrative locale sous la supervision des ministères du gouvernement central. (WB)²⁹

Délégation

La délégation est une forme plus étendue de décentralisation. Par le biais de la délégation, les gouvernements centraux transfèrent la responsabilité de la prise de décision et de l'administration des fonctions publiques à des organisations semi-autonomes qui ne sont pas entièrement contrôlées par le gouvernement central, mais qui sont en fin de compte responsables devant lui. Les gouvernements délèguent des responsabilités lorsqu'ils créent des entreprises ou des sociétés publiques, des autorités chargées du logement, des autorités chargées des transports, des districts de services spéciaux, des districts scolaires semi-autonomes, des sociétés de développement régional ou des unités de mise en œuvre de projets spéciaux. En général, ces organisations disposent d'une grande marge de manœuvre dans la prise de décision. Elles peuvent être exemptes de contraintes pour le personnel régulier du service public et peuvent être en mesure de facturer directement les services aux utilisateurs. (WB)³⁰

Dévolution

Un troisième type de décentralisation administrative est la dévolution. Lorsque les gouvernements délèguent des fonctions, ils transfèrent le pouvoir de décision, de financement et de gestion à des unités quasi-autonomes de gouvernement local dotées d'un statut de société. La dévolution transfère généralement la responsabilité des services aux municipalités, qui élisent leurs propres maires et conseils, perçoivent leurs propres revenus et sont habilitées à prendre des décisions d'investissement indépendantes. Dans un système décentralisé, les collectivités locales disposent de limites géographiques claires et légalement reconnues sur lesquelles elles exercent leur autorité et au sein desquelles elles remplissent des fonctions publiques. Ce type de décentralisation administrative est à la base de la plupart des décentralisations politiques. (WB)³¹

Urgence critique

La situation met en danger la vie et le bien-être d'un grand nombre de personnes ou d'un pourcentage élevé de la population, nécessitant souvent une assistance multisectorielle à grande échelle. (CPI)³²

Urgence complexe

Crise humanitaire qui survient dans un pays, une région ou une société où il y a une défaillance totale ou majeure des autorités résultant d'un conflit civil et / ou d'une agression extérieure et qui nécessite une réponse internationale allant au-delà du mandat des agences individuelles.³³

²⁸ (Major Emergency) <https://www.fao.org/3/i1683e/i1683e03.pdf#:~:text=is%20no%20simple%20definition%20of%20a%20country%20in%20some%20%28not%20necessarily%20all%29%20of%20the%20following%20characteristics.7>

²⁹ <https://web.worldbank.org/archive/website01029/WEB/IMAGES/ ENGL-42.PDF>

³⁰ *Ibidem*

³¹ <https://web.worldbank.org/archive/website01029/WEB/IMAGES/ ENGL-42.PDF>

³² https://interagencystandingcommittee.org/system/files/legacy_files/WG16_4.pdf

³³ *Ibidem*

Fragilité

L'OCDE définit la fragilité comme la combinaison d'une exposition au risque et d'une capacité insuffisante à gérer, absorber ou atténuer les risques par l'État, le système et les communautés. Reconnaisant la complexité inhérente à la fragilité, l'OCDE a introduit son cadre multidimensionnel de fragilité dans les États de fragilité en 2016. Ce cadre permet de saisir la diversité des contextes fragiles, en les mesurant sur un spectre d'intensité à travers six dimensions : économique, environnementale, humaine, politique, sécuritaire et sociale³⁴.

Localisation

Il n'existe pas de définition unique de « localisation ». Dans le cadre du Grand Bargain, les signataires se sont engagés à « rendre l'action humanitaire aussi locale que possible et aussi internationale que nécessaire (*as local as possible and as international as necessary*) », tout en continuant à reconnaître le rôle vital des acteurs internationaux, en particulier dans les situations de conflit armé. À proprement parler, la localisation peut être considérée comme un renforcement de l'investissement international et du respect du rôle des acteurs locaux, dans le but de réduire les coûts et d'accroître la portée de l'action humanitaire. Dans un sens plus large, elle peut être considérée comme une manière de repenser le secteur humanitaire à partir de la base. Elle reconnaît que la grande majorité de l'aide humanitaire est déjà fournie par les acteurs locaux. Pour les objectifs du Caucus sur la localisation du Grand Bargain, la localisation est définie comme le processus par lequel une relation mesurable, équitable et mutuellement responsable est établie entre les acteurs locaux / nationaux et internationaux³⁵.

La « Recommandation du CAD sur le renforcement de la société civile en matière de coopération pour le développement et d'aide humanitaire » adoptée par l'OCDE en juillet 2021 renforce les concepts exprimés dans le contexte du *Grand Bargain*, en fournissant un cadre international pour guider et inciter les acteurs humanitaires et de développement à promouvoir les capacités des acteurs de la société civile également dans les pays partenaires. Les adhérents à la Recommandation du CAD s'engagent donc à : 1) respecter, protéger et promouvoir l'espace civique ; 2) soutenir et impliquer la société civile ; 3) favoriser l'efficacité, la transparence et la responsabilité des organisations locales de la société civile.

Répondants nationaux et locaux (National and Local Responders) : Le Grand Bargain fait référence aux répondants nationaux et locaux, qui comprennent les gouvernements, les communautés, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, et la société civile locale.

Acteurs non gouvernementaux locaux et nationaux : Organisations basées et opérant dans leur propre pays, bénéficiaire de l'aide, et qui ne sont pas affiliées à une ONG internationale.

Acteurs étatiques nationaux et infranationaux : Les autorités publiques du pays bénéficiaire, tant au niveau local que national³⁶.

Choc

Un événement soudain ayant un impact majeur et souvent négatif sur la vulnérabilité d'un système et de ses parties. Les chocs ont un impact négatif (ou positif) significatif sur les conditions de vie des populations et le fonctionnement d'un État³⁷.

³⁴ <http://www3.compareyourcountry.org>

³⁵ <https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2022-08/Outcome%20Paper%20Towards%20Co-owner-ship%20-%20Caucus%20on%20Intermediaries%20-%20August%202022.pdf>

³⁶ <https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2022-08/Outcome%20Paper%20Towards%20Co-owner-ship%20-%20Caucus%20on%20Intermediaries%20-%20August%202022.pdf>

³⁷ <https://www.oecd.org/dac/Resilience%20Systems%20Analysis%20FINAL.pdf>

Choc covariant

Événement (à grande échelle) dispersé et peu fréquent – qui peut être positif ou négatif – tel que les conflits violents, les éruptions volcaniques ou l'introduction soudaine de nouvelles technologies, par exemple les téléphones portables³⁸.

Choc idiosyncratique

Événement (à petite échelle) significatif qui affecte spécifiquement les individus et les familles, tel que le décès du principal soutien de famille ou la perte d'une activité génératrice de revenus³⁹.

Choc saisonnier

Choc saisonnier tel que les inondations annuelles liées à la saison des pluies, les changements de prix sur le marché alimentaire ou les chocs récurrents tels que les déplacements fréquents ou le choléra endémique dans certaines communautés⁴⁰.

Stress

Tendance à long terme qui affaiblit le potentiel d'un système donné et aggrave la vulnérabilité de ses acteurs, comme l'augmentation de la pollution, la déforestation, les fluctuations des taux de change et les cycles électoraux⁴¹.

ANNEXE 2. BONNES PRATIQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES APPROCHES NEXUS HUMANITAIRE-DÉVELOPPEMENT-PAIX – LA CARTOGRAPHIE DU COMITÉ PERMANENT INTERAGENCES

Afin de réduire les besoins, les risques et les vulnérabilités, l'approche nexus est mise en œuvre dans un nombre croissant de pays, avec des expériences variées en termes de fonctionnement, d'enseignements tirés et de bonnes pratiques. En 2021, le Groupe de résultats 4 (*Results Group 4*) du CPI (*Comité permanent interagences*) a dressé la carte des exercices opérationnels, des bonnes pratiques et des enseignements tirés⁴². Cette cartographie reflète les contributions de 16 pays, recueillies par l'intermédiaire des Bureaux des coordinateurs résidents (*Resident Coordinator's Offices* – RCO) et les contributions des partenaires.

La cartographie a été réalisée en gardant à l'esprit les éléments clés du nexus humanitaire-développement-paix :

- l'analyse conjointe ou le partage de l'analyse pour obtenir une compréhension commune des besoins, des risques et de la vulnérabilité ;

³⁸ *Ibidem*

³⁹ *Ibidem*

⁴⁰ *Ibidem*

⁴¹ *Ibidem*

⁴² *Mapping Good Practice in the Implementation of Humanitarian-Development-Peace Nexus Approaches Synthesis Report, Septembre 2021* : <https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/migrated/2021-11/IASC%20Mapping%20of%20Good%20Practice%20in%20the%20Implementation%20of%20Humanitarian-Development%20Peace%20Nexus%20Approaches%2C%20Synthesis%20Report.pdf>

- l'articulation de « résultats collectifs » ou de domaines prioritaires fondés sur les besoins, les risques et les vulnérabilités les plus importants ;
- une planification et une programmation concertées à l'appui de ces résultats collectifs ou de ces priorités;
- un financement aligné ou harmonisé sur ces résultats collectifs ou ces priorités.

Les caractéristiques et les bonnes pratiques suivantes ressortent de la cartographie:

- Les progrès dans la mise en œuvre des approches nexus au niveau national sont évidents, mais plusieurs pays ont fait état de difficultés à créer une compréhension sans ambiguïté de l'approche nexus parmi les parties prenantes, avec des opinions et des interprétations divergentes. Il est essentiel que les différents acteurs s'engagent fermement à soutenir les progrès au niveau nexus. Dans certains pays, des groupes de travail sur le nexus ont inclus les autorités locales et nationales, les Nations unies, les OSC locales et internationales, la Banque mondiale et des donateurs bilatéraux
- Des progrès importants ont été accomplis en matière de *leadership*, de partage des analyses et de fixation de priorités communes (*collective outcomes*), ainsi qu'en matière de planification concertée. Les Résidents et Coordinateurs Humanitaires ont joué un rôle de premier plan, facilitant la coordination des approches nexus. Les équipes de pays ont renforcé le partage des analyses et se sont engagées dans une planification concertée sur les priorités nexus. Dans de nombreux pays, les processus de définition des CCA – *Common Country Analysis* et des UNSDCF – *United Nations Sustainable Development Cooperation Framework* ont été utilisés comme des occasions d'établir des priorités pour le nexus, en s'appuyant sur les analyses des *Humanitarian Needs Overviews* (HNO) et en veillant à la complémentarité avec les *Humanitarian Response Plans* (HRP).
- Les résultats collectifs sont de plus en plus utilisés pour fournir une orientation stratégique aux interventions des acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la paix et pour aligner les UNSDCF et les HRP.

La cartographie approfondit les thèmes de la paix, de l'égalité des sexes et des acteurs locaux – qui sont étroitement liés au triple nexus – en particulier en ce qui concerne les défis rencontrés sur le terrain.

Paix

La voie vers l'inclusion du pilier de la paix dans le nexus humanitaire-développement en est encore à un stade embryonnaire. Des progrès ont été réalisés, mais ils sont limités à quelques pays. La cartographie met en évidence plusieurs contextes dans lesquels le pilier de la paix est un élément clé de l'approche nexus. Dans d'autres contextes, où la persistance de conflits ou de situations fragiles rendait la mise en œuvre de l'approche nexus particulièrement complexe, l'importance du renforcement des autorités de l'État et de la fourniture de services publics a été soulignée, de même que la cohésion sociale et la consolidation de la paix. Ailleurs, l'analyse et la coordination multi-acteurs ont permis d'instaurer la confiance et de faciliter l'accès et l'assistance, renforçant ainsi l'approche du lien avec le nexus HDP.

Tous les pays qui ont participé à la cartographie ont inclus la paix dans leur analyse conjointe ou leur partage de données, soit dans le cadre du processus de CCA, soit par le biais d'une analyse des conflits spécifique, comme base d'une approche au nexus HDP. Cela est important pour garantir que la planification et la programmation reposent sur une compréhension adéquate du contexte.

Dans certains contextes, des *collective outcomes* liés au pilier de la paix (par exemple sur la réduction des risques de conflit, la cohésion sociale, la protection et la gouvernance locale) ont été articulés, servant d'exemple de la façon dont il est possible de préserver l'espace humanitaire tout en donnant de l'espace au pilier de la paix dans le triple nexus. Dans les contextes où des missions de paix sont présentes, des mesures importantes ont été prises pour assurer la complémentarité entre la planification des missions et la programmation de l'aide humanitaire et du développement.

Dans les contextes où il n'y a pas de missions de maintien de la paix et où il est probable qu'il n'y ait pas de documents de planification de l'action pour la paix, des efforts significatifs ont été déployés pour s'assurer que les activités du HRP et de l'UNSDCF étaient sensibles aux conflits et formulées de manière à avoir un impact positif sur la cohésion sociale, la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Dans plusieurs pays, le rôle du Fonds pour la consolidation de la paix (PBF), qui est en mesure de contribuer à la justice transitionnelle, au dialogue et à la coexistence pacifique lorsque les actions sont formulées sur la base d'une analyse conjointe et d'une hiérarchisation collective des priorités, a été souligné de manière positive.

Égalité des sexes

Dans la plupart des contextes, une perspective de genre a été appliquée à la collecte et à l'analyse des données, à la planification et à la programmation afin de garantir des approches sensibles au genre et réactives. Les analyses de genre sont incluses dans les documents d'analyse conjoints et dans certains concours, des *collective outcomes* ont été définis pour éliminer la violence fondée sur le genre.

La promotion de la propriété locale (*ownership*) par des groupes de femmes a été constatée dans plusieurs pays. Les réseaux de femmes qui défendent les droits humains et les organisations locales de femmes ont été consultés et impliqués dans la mise en œuvre de l'approche nexus au niveau national et local.

Ailleurs, l'approche nexus s'est caractérisée par des initiatives menées par les gouvernements et la création de groupes de travail pour concrétiser les engagements en faveur des droits des femmes et la promotion de l'égalité transversale entre les sexes. Des analyses des processus de paix dans une perspective de genre ont été incluses dans les CCA et des programmes conjoints pour la mise en œuvre de l'agenda des femmes, de la paix et de la sécurité ont été mis en œuvre.

Localisation

Dans les pays qui ont participé à la cartographie, le niveau d'implication des acteurs locaux varie. Dans certaines régions, le nexus HDP reste limité aux acteurs internationaux, tels que les Nations unies, les OSC et les donateurs bilatéraux. Dans d'autres contextes, cependant, la coordination avec les acteurs nationaux et locaux et leur participation à toutes les étapes du processus ont été une priorité. Les pays dotés de plans stratégiques solides et de structures de coordination efficaces, combinés à une approche ascendante centrée sur les personnes, ont été les plus efficaces en termes d'implication stratégique d'un large éventail d'acteurs locaux, considérés comme les moteurs du nexus.

L'implication et le leadership des gouvernements sont essentiels pour une approche triple nexus efficace et durable. Dans de nombreux pays, les autorités nationales et locales se sont fortement engagées, les ministères coprésidant ou au moins participant à des groupes de travail ou à des task forces sur le nexus. Les gouvernements locaux et les municipalités ont été impliqués, en particulier dans les pays où l'approche nexus se concentre sur les « secteurs / zones de convergence » (*area based*), souvent dans le contexte de déplacements prolongés et de solutions durables.

Dans certains contextes, il a été difficile d'impliquer les OSC locales, souvent en raison du nombre de ces organisations. Une bonne pratique a consisté à inclure les homologues nationaux aux niveaux local / provincial et central / ministériel dès le début du processus de conception des résultats collectifs en 2019. Les interventions de développement et de consolidation de la paix sont spécifiquement conçues pour renforcer les capacités des autorités régionales et locales ainsi que des OSC et des organisations communautaires en soutenant la cohésion sociale. Dans l'ensemble, la participation des OSC locales aux mécanismes de coordination de l'aide humanitaire s'est considérablement améliorée ces dernières années, même s'il n'est souvent pas possible de faire la distinction entre les activités humanitaires et les activités de développement. Cela garantit une approche davantage centrée sur les personnes et une plus grande responsabilité à l'égard des populations touchées.

ANNEXE 3.

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT POUR LA PAIX

En ce qui concerne l'aide publique au développement pour la paix, l'OCDE la classe selon une série de codes qui incluent des actions capables de contribuer à la paix et de prévenir les conflits, en tenant compte de l'accent mis sur la sécurité, les fonctions gouvernementales essentielles et le caractère inclusif des processus politiques. Plus précisément, l'OCDE se réfère à 18 codes du système de notification des pays créanciers (SNPC), qui relèvent des codes 151 – activités de consolidation de la paix « primaires / core » – et 152 – activités de consolidation de la paix « secondaires / secondary ».

La distinction entre les activités primaires et secondaires de consolidation de la paix a pour but d'aider à distinguer certaines des activités immédiates liées au maintien de la sécurité des activités à plus long terme qui soutiennent le renforcement des institutions.

Encadré 5. Consolidation de la paix primaire : la consolidation de la paix primaire comprend toujours une conception intentionnelle visant à soutenir une paix durable en tant qu'objectif principal.

152		Prévention et règlement des conflits, paix et sécurité	N.B. Des notes supplémentaires sur l'éligibilité au titre de l'APD (et les exclusions) des activités liées aux conflits, la paix et la sécurité sont données dans les paragraphes 76-81 des Directives.
	15210	Gestion et réforme des systèmes de sécurité	Coopération technique en faveur des parlements, des ministères publics, des services chargés de faire respecter la loi et des instances judiciaires pour aider à examiner et à réformer les systèmes de sécurité afin d'améliorer la gouvernance démocratique et le contrôle par les civils ; coopération technique en faveur des gouvernements à l'appui du renforcement de la supervision civile et du contrôle démocratique sur la budgétisation, la gestion, la transparence et l'audit des dépenses de sécurité, y compris les dépenses militaires, dans le cadre d'un programme d'amélioration de la gestion des dépenses publiques ; assistance apportée à la société civile en vue de renforcer ses compétences en matière de sécurité et sa capacité de veiller à ce que le système de sécurité soit géré conformément aux normes démocratiques et aux principes de responsabilité, de transparence et de bonne gouvernance. [Autre que dans le cadre d'une opération internationale de maintien de la paix (15230)].
	15220	Dispositifs civils de construction de la paix, et de prévention et de règlement des conflits	Aide à des activités civiles de construction de la paix, et de prévention et de règlement des conflits, y compris renforcement des capacités, suivi, dialogue et échange d'informations. Participation bilatérale à des missions civiles internationales en faveur de la paix comme celles qui sont conduites par le Département des affaires politiques des Nations unies (UNDPA) ou l'Union européenne (Politique européenne de sécurité et de défense), et contributions à des fonds ou commissions civils pour la paix (par exemple, Commission de consolidation de la paix, guichet thématique « Construction de la paix » du Fonds pour la réalisation des OMD, etc.). Les contributions peuvent être apportées sous la forme d'un financement ou à travers la fourniture de matériel ou de personnel civil ou militaire (par exemple, pour la formation des civils). (Utiliser le code 15230 pour la participation bilatérale à des opérations internationales de maintien de la paix.)

Encadré 5. Consolidation de la paix primaire : la consolidation de la paix primaire comprend toujours une conception intentionnelle visant à soutenir une paix durable en tant qu'objectif principal.

	15230	Participation à des opérations internationales de maintien de la paix	Participation bilatérale à des opérations de maintien de la paix mandatées ou autorisées par les Nations unies (NU) à travers des résolutions du Conseil de sécurité, et conduites par des organisations internationales, par exemple les Nations unies, l'OTAN, l'Union européenne (opérations liées à la sécurité dans le cadre de la Politique européenne de sécurité et de défense) ou des groupements régionaux de pays en développement. Les contributions directes au budget du Département des opérations de maintien de la paix des NU (UNDPKO) ne sont pas à notifier comme opérations bilatérales (elles comptent en partie comme APD multilatérale, voir l'annexe 9). Les activités qui peuvent être notifiées au titre de l'APD bilatérale sous ce code sont uniquement les suivantes : droits de l'homme et supervision des élections ; réinsertion des soldats démobilisés ; remise en état des infrastructures de base du pays ; supervision ou recyclage des administrateurs civils et des forces de police ; réforme des systèmes de sécurité et autres activités liées à l'État de droit ; formation aux procédures douanières et de contrôle aux frontières ; conseil ou formation concernant les politiques budgétaires ou macroéconomiques de stabilisation ; rapatriement et démobilisation des factions armées et destruction de leurs armes ; déminage. Les activités d'imposition de la paix entreprises dans le cadre des opérations internationales de maintien de la paix ne sont comptabilisables dans l'APD. Les contributions bilatérales comptabilisables dans l'APD au titre des opérations de maintien de la paix peuvent être apportées sous la forme d'un financement ou à travers la fourniture de matériel ou de personnel militaire ou civil (par exemple, fonctionnaires de police). Le coût à notifier est donné par le surcoût encouru pour l'entretien du personnel et du matériel du fait qu'ils ont pris part à une opération de maintien de la paix. Les coûts relatifs aux contingents militaires participant à des opérations de maintien de la paix de l'UNDPKO ne sont pas comptabilisables en APD. Les opérations internationales de maintien de la paix peuvent comprendre des activités de type humanitaire (contributions apportées sous la forme de matériel ou de personnel), comme celles qui sont décrites sous les codes 7xxx. Elles doivent être incluses sous le code 15230 si elles font partie intégrante des activités ci-dessus, sinon elles doivent être notifiées sous l'aide humanitaire. NB : Lors de l'utilisation de ce code, indiquer le nom de l'opération dans la description succincte de l'activité notifiée.
--	-------	---	---

Encadré 5. Consolidation de la paix primaire : la consolidation de la paix primaire comprend toujours une conception intentionnelle visant à soutenir une paix durable en tant qu'objectif principal.

15240	Réintégration et contrôle des armes légères et de petit calibre	Reintegration of demobilised military personnel into the economy; conversion of production facilities from military to civilian outputs; technical co-operation to control, prevent and/or reduce the proliferation of small arms and light weapons (SALW) – see para. 120 of the Directives for definition of SALW activities covered. [Other than in the context of an international peacekeeping operation (15230) or child soldiers (15261)].
15250	Enlèvement des mines terrestres et restes explosifs de guerre	Toutes les activités liées aux mines terrestres et aux restes explosifs de guerre dont le but essentiel est de bénéficier aux pays en développement, y compris l'enlèvement des mines terrestres et des restes explosifs de guerre et la destruction des stocks à des fins de développement [autre qu'en rapport avec la participation à des opérations internationales de maintien de la paix (15230)] ; sensibilisation au risque ; réhabilitation, réinsertion et assistance aux victimes, et les activités de recherche et développement sur le déminage. Seules les activités menées à fins civiles sont éligibles à l'APD.
15261	Enfants soldats (prévention et démobilisation)	Coopération technique en faveur des gouvernements – et assistance aux organisations de la société civile – à l'appui de l'adoption et de l'application de lois destinées à empêcher le recrutement d'enfants en tant que soldats ; appui à la démobilisation, au désarmement, à la réinsertion, au rapatriement et à la réintégration (DDR) des enfants soldats.

Le financement d'équipements ou de services militaires est généralement exclu de l'APD. Cette exclusion générale permet d'éviter de canaliser les fonds de l'APD vers les forces armées des pays partenaires, renforçant ainsi leurs capacités militaires.

Encadré 6. Consolidation de la paix secondaire : la consolidation de la paix secondaire consiste en des codes d'objectifs qui peuvent ou non inclure la paix comme objectif.

151		Gouvernement et société civile, général	N.B. Utiliser le code 51010 pour le soutien budgétaire général.
	15110	Politiques publiques et gestion administrative	Aide au renforcement des institutions visant à consolider les capacités et systèmes principaux de gestion du secteur public. Ceci recouvre la gestion macroéconomique et la gestion d'autres politiques, la coordination, la planification et la réforme ; la gestion des ressources humaines ; le développement organisationnel ; la réforme de la fonction publique ; l'administration électronique ; la planification, le suivi et l'évaluation du développement ; le soutien aux ministères participant à la coordination de l'aide ; d'autres ministères et services gouvernementaux lorsque le secteur ne peut pas être précisé. (Utiliser des codes sectoriels spécifiques pour le renforcement des systèmes et des capacités dans les ministères sectoriels. Pour la politique macroéconomique, utiliser le code 15142. Pour les marchés publics, utiliser le code 15125.)
	15111	Gestion des finances publiques	Politique et planification budgétaires ; soutien aux ministères des finances ; renforcement de la responsabilité financière et administrative ; gestion des dépenses publiques ; amélioration des systèmes de gestion financière ; préparation du budget ; relations budgétaires intergouvernementales, audit public, dette publique. (Utiliser les codes 15114 pour la mobilisation des ressources intérieures et 33120 pour les douanes.)
	15112	Décentralisation et soutien aux administrations infranationales	Processus de décentralisation (y compris aspects politiques, administratifs et budgétaires) ; relations intergouvernementales et fédéralisme ; renforcement des services des administrations régionales et locales, des autorités régionales et locales et de leurs associations nationales. (Utiliser des codes sectoriels spécifiques pour la décentralisation de la gestion et des services sectoriels.)
	15113	Organisations et institutions pour la lutte contre la corruption	Organisations, institutions et cadres spécialisés dans la prévention et la lutte contre la corruption active et passive, le blanchiment d'argent et d'autres aspects du crime organisé, dotés ou non de pouvoirs pour faire respecter la loi, comme les commissions chargées de la lutte contre la corruption et les organismes de suivi, les services spéciaux d'enquête, les institutions et les initiatives de contrôle de l'intégrité et de l'éthique, les ONG spécialisées, d'autres organisations de citoyens et de la société civile s'occupant directement de lutter contre la corruption.

Encadré 6. Consolidation de la paix secondaire : la consolidation de la paix secondaire consiste en des codes d'objectifs qui peuvent ou non inclure la paix comme objectif..

	15114	Mobilisation des ressources intérieures	Soutien à la mobilisation des ressources intérieures / politique fiscale, analyse et administration ainsi que les recettes non-fiscales, incluant le travail avec les ministères des finances, les ministères de tutelle, les autorités fiscales ou autres institutions publiques locales, régionales ou nationales. (Utiliser le code 16010 pour la sécurité sociale et autres plans sociaux.)
	15125	Marchés publics	Soutien aux marchés publics, notamment pour créer et évaluer des cadres juridiques ; conseils pour définir l'orientation stratégique des politiques et des réformes en matière de marchés publics ; conseils pour concevoir des systèmes et des processus de marchés publics ; soutien aux institutions chargées des marchés publics (y compris les marchés publics électroniques) ainsi qu'aux structures ou initiatives visant à évaluer les systèmes de marchés publics ; et développement des capacités professionnelles des organismes et du personnel chargés des marchés publics.
	15130	Développement des services légaux et judiciaires	Soutien aux institutions, systèmes et procédures du secteur de la justice, aussi bien officiels que non officiels ; soutien aux ministères de la justice et de l'intérieur ; juges et tribunaux ; services de rédaction des actes juridiques ; associations d'avocats et de juristes ; formation juridique professionnelle ; maintien de l'ordre et de la sécurité publique ; gestion des frontières ; organismes chargés de faire respecter la loi, police, prisons et leur supervision ; médiateurs ; mécanismes alternatifs de règlement des conflits, d'arbitrage et de médiation ; aide et conseil juridiques ; pratiques traditionnelles, indigènes et paralégales ne faisant pas partie du système juridique officiel. Mesures à l'appui de l'amélioration des cadres juridiques, constitutions, lois et réglementations ; rédaction et révision de textes législatifs et constitutionnels ; réforme juridique ; intégration des systèmes légaux officiels et non officiels. Éducation juridique ; diffusion d'informations sur les droits et les voies de recours en cas d'injustice ; campagnes de sensibilisation. (Utiliser les codes 152xx pour les activités ayant principalement pour objet de soutenir la réforme des systèmes de sécurité ou entreprises en liaison avec des activités de maintien de la paix à l'issue d'un conflit. Utiliser le code 15190 pour le renforcement des capacités en matière de gestion des frontières liées à la migration.)

Encadré 6. Consolidation de la paix secondaire : la consolidation de la paix secondaire consiste en des codes d'objectifs qui peuvent ou non inclure la paix comme objectif.

	15142	Politique macroéconomique	Soutien à la stabilité macroéconomique, à la viabilité de la dette et aux réformes structurelles. Ceci recouvre l'assistance technique pour la formulation stratégique des politiques, des lois et des règlements ; le renforcement des capacités pour améliorer le développement du secteur public ; le financement basé sur les politiques. (Pour la politique fiscale et la mobilisation des ressources intérieures, utiliser les codes 15111 et 15114.)
	15150	Participation démocratique et société civile	Soutien à l'exercice de la démocratie et à diverses formes de participation des citoyens, excepté les élections (15151) ; instruments de démocratie directe comme les référendums et les initiatives de citoyens ; soutien aux organisations pour représenter et défendre leurs membres, assurer un suivi, participer et demander des comptes aux gouvernements, et pour aider les citoyens à apprendre à agir dans la sphère publique ; programmes d'études et enseignement de l'éducation civique à différents niveaux. (Ce code-objet est limité aux activités ciblées sur des questions de gouvernance. Lorsque l'aide à la société civile ne concerne pas la gouvernance, utiliser d'autres codes-objet appropriés.)
	15151	Élections	Organes et processus de gestion électorale, observation des processus électoraux, éducation civique des électeurs. (Utiliser le code 15230 lorsque les activités se déroulent dans le cadre d'une opération internationale de maintien de la paix.)
	15152	Assemblées législatives et partis politiques	Aide au renforcement des fonctions clés des assemblées législatives / parlements, y compris des assemblées et conseils infranationaux (représentation ; surveillance ; législation), par exemple amélioration des capacités des organes législatifs, amélioration du fonctionnement des commissions et des procédures administratives des assemblées législatives ; systèmes de gestion de la recherche et de l'information ; mise en place de programmes de formation à l'intention des législateurs et du personnel de soutien. Aide aux partis politiques et renforcement des systèmes de partis.
	15153	Médias et liberté de l'information	Activités qui favorisent une diffusion libre et non censurée de l'information sur les questions publiques ; activités visant à améliorer les compétences rédactionnelles et techniques, et l'intégrité des médias – presse écrite, radio et télévision – par exemple, formation des journalistes. (Utiliser les codes du secteur 220 pour la fourniture d'équipements et d'une aide financière aux médias.)

Encadré 6. Consolidation de la paix secondaire : la consolidation de la paix secondaire consiste en des codes d'objectifs qui peuvent ou non inclure la paix comme objectif.

	15160	Droits de la personne	Mesures visant à soutenir les institutions et mécanismes spécialisés dans les droits de la personne opérant aux niveaux mondial, régional, national ou local, dans leur mission officielle de promotion et de protection des droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels tels qu'ils sont définis dans les conventions et pactes internationaux ; transposition dans la législation nationale des engagements internationaux concernant les droits de la personne ; notification et suivi ; dialogue sur les droits de la personne. Défenseurs des droits de la personne et ONG œuvrant dans ce domaine ; promotion des droits de la personne, défense active, mobilisation ; activités de sensibilisation et éducation des citoyens aux droits de la personne. Élaboration de programmes concernant les droits de la personne, ciblés sur des groupes particuliers, comme les enfants, les individus en situation de handicap, les migrants, les minorités ethniques, religieuses, linguistiques et sexuelles, les populations autochtones et celles qui sont victimes de discrimination de caste, les victimes de la traite d'êtres humains, les victimes de la torture. (Utiliser le code 15230 lorsque les activités se déroulent dans le cadre d'une opération internationale de maintien de la paix et le code 15180 pour les activités visant l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Utiliser le code 15190 pour la programmation des droits de la personne pour les réfugiés ou les migrants, y compris lorsqu'ils sont victimes de la traite. Utiliser le code 16070 pour les principes et droits fondamentaux au travail, c'est-à-dire le travail des enfants, le travail forcé, la non-discrimination en matière d'emploi et de profession, la liberté d'association et la négociation collective.)
	15170	Organisations et mouvements de défense des droits des femmes et institutions gouvernementales	Soutien aux organisations et mouvements féministes, dirigés par des femmes et défendant les droits des femmes, ainsi qu'aux institutions (gouvernementales et non gouvernementales) à tous les niveaux, afin de renforcer leur efficacité, leur influence et leur pérennité (activités et financement de base). Ces organisations existent pour apporter des changements transformateurs en faveur de l'égalité des sexes et / ou des droits des femmes et des filles dans les pays en développement. Leurs activités comprennent la définition de l'agenda, la défense des intérêts, le dialogue politique, le développement des capacités, la sensibilisation et la prévention, la fourniture de services, la prévention des conflits et la consolidation de la paix, la recherche, l'organisation et la création d'alliances et de réseaux.

Encadré 6. Consolidation de la paix secondaire : la consolidation de la paix secondaire consiste en des codes d'objectifs qui peuvent ou non inclure la paix comme objectif.

	15180	Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles	Soutien à des programmes visant à prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles / violence fondée sur le genre. Cette définition recouvre des formes diverses de violence physique, sexuelle et psychologique et s'entend comme englobant, sans y être limitée : la violence infligée par un partenaire intime (violence domestique) ; la violence sexuelle ; les mutilations génitales féminines / excision (MGF/E) ; les mariages d'enfants, précoces et forcés ; les attaques à l'acide ; les crimes d'honneur ; et la traite des femmes et des filles. Les activités de prévention peuvent notamment inclure les efforts visant soutenir l'autonomisation des femmes et des filles ; le changement des attitudes, normes et comportements ; l'adoption et la mise en œuvre de réformes légales ; et le renforcement de l'application des lois et des politiques visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris à travers le renforcement des capacités institutionnelles. Les interventions visant à répondre à la violence à l'égard des femmes et des filles / violence fondée sur le genre peuvent notamment inclure l'élargissement de l'accès aux services y compris à l'assistance juridique, l'accompagnement psychologique et les soins médicaux ; la formation du personnel en vue de répondre plus efficacement aux besoins des survivantes ; et les actions visant à garantir l'ouverture d'enquêtes, la poursuite en justice et la condamnation des auteurs de violence.
	15190	Facilitation d'une migration et d'une mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables	La diaspora et mettre en place des programmes renforçant l'impact des transferts de fonds sur le développement et / ou leur utilisation pour des projets de développement dans les pays en développement. • Mesures visant à améliorer les systèmes de recrutement de travailleurs migrants dans les pays en développement. • Renforcement des capacités pour l'élaboration de stratégies et de politiques ainsi que pour le développement des services légaux et judiciaires (y compris la gestion des frontières) dans les pays en développement. Ceci recouvre le soutien à la lutte contre les vulnérabilités en matière de migration et leur réduction, et le renforcement de la réponse transnationale au trafic de migrants et de la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains. • Soutien à des stratégies efficaces pour garantir la protection internationale et le droit d'asile. • Soutien à des stratégies efficaces pour garantir l'accès à la justice et l'assistance aux personnes déplacées. • Aide aux migrants pour un retour sûr, digne, informé et volontaire dans leur pays d'origine (ceci recouvre uniquement les retours depuis un autre pays en développement ; l'aide aux retours forcés est exclue de l'APD). • Aide aux migrants en vue de leur réintégration

Encadré 6. Consolidation de la paix secondaire : la consolidation de la paix secondaire consiste en des codes d'objectifs qui peuvent ou non inclure la paix comme objectif.

	15190	Facilitation d'une migration et d'une mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables	durable dans leur pays d'origine (utiliser le code 93010 pour l'aide avant le départ fournie dans les pays donateurs dans le cadre des retours volontaires). Les activités qui poursuivent avant tout l'intérêt des fournisseurs sont exclues de l'APD. Les activités portant sur les causes profondes des déplacements forcés et des migrations irrégulières ne doivent pas être codées ici, mais dans leur secteur d'intervention respectif. En outre, utiliser le code 15136 pour le soutien aux autorités nationales chargées des affaires et des services d'immigration (facultatif), le code 24050 pour les programmes visant à réduire les coûts d'envoi des fonds, le code 72010 pour les aspects humanitaires de l'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, tels que la fourniture de services d'urgence et la protection humanitaire. Utiliser le code 93010 lorsque les dépenses sont destinées à la subsistance temporaire des réfugiés dans le pays donneur, y compris pour leur retour volontaire et leur réintégration lorsqu'une aide est fournie dans un pays donneur en liaison avec le retour de ce pays donneur (c'est-à-dire l'aide avant le départ) ou la réinstallation volontaire dans un pays tiers développé.
--	-------	---	---

ANNEXE 4.

EXPÉRIMENTATION AU LIBAN ET EN ÉTHIOPIE

Vous trouverez ci-dessous les résultats de l'analyse conjointe du contexte des deux pays partenaires, réalisée en septembre 2019. Ces analyses sont rapportées dans ce manuel afin de rendre compte de l'expérimentation menée dans le cadre de la définition des Lignes directrices sur le nexus humanitaire-développement-paix. Toutefois, les analyses de contexte à réaliser dans le cadre des processus pilotes envisagés dans les Lignes directrices Nexus devraient autant que possible suivre le modèle proposé à l'annexe 1 et peuvent certainement être plus approfondies.

A. ÉTHIOPIE : ANALYSE CONJOINTE DU CONTEXTE (SEPTEMBRE 2019)

Type de crises et de chocs : l'Éthiopie est sujette à des crises prolongées dues à des chocs saisonniers (inondations, sécheresse, famine) qui entraînent une concurrence pour les ressources et les services. En 2018, elle était le premier pays au monde à compter le plus grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. C'est le deuxième pays d'Afrique pour le nombre de réfugiés (environ 1 million). Le gouvernement dispose de capacités et de ressources financières limitées face à une population croissante (plus de 100 millions d'habitants), aux déplacements internes et à l'afflux de réfugiés.

Caractéristiques du contexte : la fragilité de l'Éthiopie concerne les cinq⁴³ dimensions.

1. **POLITIQUE** : malgré la signature de l'accord de paix signé en 2018 avec l'Érythrée et un premier lancement d'un vaste plan de réformes politiques et sociales, le pays se retrouve exposé à des sources de conflits interethniques et d'instabilité.
2. **SOCIALE** : indice de développement et de capital humain très faible (26 % de la population vivait sous le seuil de pauvreté en 2016. Difficulté à planifier et à fournir des services de base ; budget inadéquat et protection et accès à la justice limités pour les plus vulnérables).
3. **ÉCONOMIQUE** : forte croissance économique mais faible revenu (783 USD de revenu annuel par habitant en 2017). Dépendance à l'égard de l'aide internationale, protectionnisme et coûts d'importation élevés, faiblesse des investissements étrangers pour des raisons structurelles et politiques. Développement limité de l'industrie et de la fabrication, faible productivité et chômage élevé, avec une faible participation des femmes et des jeunes au marché du travail.
4. **ENVIRONNEMENTALE** : le changement climatique, la déforestation et la désertification exposent l'Éthiopie à un risque élevé de catastrophes environnementales. Épidémies récurrentes, mauvaise réglementation de l'utilisation de l'eau et des pâturages, système d'élimination des déchets inadéquat.
5. **SÉCURITÉ** : Les affrontements ethniques et les manifestations persistent. Renforcement de la présence sécuritaire à Addis-Abeba et dans la région d'Amhara.

Résultats collectifs:

Dans le cadre de la New way of working:

- f) **Résilience dans les basses terres** (améliorer la fourniture de services de base ; soutenir la croissance économique des communautés pastorales et des personnes vulnérables ; réduire la vulnérabilité par une gestion durable des ressources naturelles ; renforcer les institutions au niveau local).
- g) **Solution durable** : 2 ou 3 résultats collectifs supplémentaires seront fixés pour la période 2020 – 2025 en faveur de « solutions durables » pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays / les rapatriés / les populations touchées par des catastrophes récurrentes.

Dans le cadre du CRRF – Cadre d'action global pour les réfugiés : Le gouvernement s'est engagé avec la

⁴³Le plan-cadre de la fragilité comprend actuellement six dimensions, la dimension humaine ayant été ajoutée.

communauté internationale à mettre en œuvre 9 engagements en faveur des réfugiés (*politique de sortie des camps, éducation, travail et moyens de subsistance, documentation, services sociaux et de base, intégration locale*).

Avantage comparatif : 1) présence d'accords de coopération MAECI / AICS (le programme pays 2017-2019 prévoit 125 M d'euros, dont 45 M d'euros en initiatives de dons et 80 M d'euros en crédit d'aide). D'autres fonds italiens proviennent des accords conclus par le pays avec : Min. Intérieur, pour les actions visant à contrer et / ou à endiguer le phénomène migratoire ; Min. Environnement pour la transformation des générateurs à combustible en énergie solaire ; 2) présence à Addis-Abeba de l'Ambassade d'Italie, du bureau de l'AICS (avec un bureau de programme supplémentaire à Semera) et de l'ICE ; 3) forte présence d'autres acteurs du système italien, y compris le secteur privé (p. ex. ENEL *Green Power* et Illy Caffè), OSC actives dans les 9 États régionaux éthiopiens, ONLUS, groupes bénévoles informels, mais aussi organismes territoriaux tels que les régions ou les provinces, en plus de l'Institut italien de la culture (IIC) et de l'École italienne.

B. LIBAN : ANALYSE CONJOINTE DU CONTEXTE (SEPTEMBRE 2019)

Type de crises et de chocs : le Liban est soumis à un stress de longue durée. Après un effort impressionnant de réconciliation nationale, de reconstruction matérielle, de construction d'institutions et de consolidation de la paix, la crise syrienne de 2011 a de nouveau déstabilisé l'équilibre démographique et confessionnel déjà fragile, provoquant instabilité et vulnérabilité. Le conflit syrien a provoqué un afflux massif de réfugiés (1,5 million de réfugiés syriens et 309 000 palestiniens). 51 % des réfugiés syriens vivent en dessous du seuil d'extrême pauvreté. Capacité limitée des institutions à fournir des services publics (santé, éducation, gestion des déchets, distribution d'électricité et d'eau potable).

Caractéristiques du contexte : la fragilité du Liban concerne les cinq dimensions.

1. **POLITIQUE :** degré élevé d'instabilité politique et de vulnérabilité des institutions nationales. En ce qui concerne la crise humanitaire générée par l'afflux de réfugiés en provenance de Syrie, il convient de noter que le Liban n'est pas signataire de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés.
2. **SOCIALE :** Le conflit syrien a provoqué un afflux massif de réfugiés (1,5 million de réfugiés syriens et 309 000 palestiniens). 51 % des réfugiés syriens vivent en dessous du seuil d'extrême pauvreté. Capacité limitée des institutions à fournir des services publics (santé, éducation, gestion des déchets, distribution d'électricité et d'eau potable).
3. **ÉCONOMIQUE :** ralentissement brutal de la croissance économique (PIB) et hausse des prix des produits de base. Taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes. Disponibilité limitée des ressources financières, tant au niveau central que dans les administrations décentralisées.
4. **ENVIRONNEMENTALE :** fragilités importantes dans le secteur de l'environnement avec des crises périodiques dans l'élimination des déchets solides et des niveaux alarmants de pollution de l'air, des cours d'eau et de la mer, avec des conséquences néfastes importantes pour la santé de la population.

5. **SÉCURITÉ** : les défis sécuritaires persistent, découlant d'une combinaison de facteurs exogènes (crise syrienne et tensions régionales) et endogènes (présence de parties du territoire échappant au contrôle des forces de sécurité, faiblesses infrastructurelles et de gouvernance).

Résultats collectifs : Le cadre de référence au sein du nexus est le **Lebanon Crisis Response Plan (Plan de réponse à la crise au Liban – LCRP)**. Le LCRP 2017-2020 a quatre objectifs stratégiques : (i) assurer la protection des populations vulnérables ; (ii) fournir une assistance immédiate aux populations vulnérables ; (iii) fournir des services d'assistance à travers les systèmes nationaux ; (iv) renforcer la stabilité économique, sociale et environnementale du pays. Le plan opérationnel du LCRP est organisé en secteurs d'intervention (*Assistance de base, éducation, énergie, sécurité alimentaire et agriculture, santé, moyens de subsistance, protection, abri, stabilité sociale, eau*), chacun étant coordonné par le ministère compétent avec l'assistance technique de l'agence spécialisée des Nations unies. Le LCRP est aligné sur le *United Nations Strategic Framework 2017-2020 (UNSF)*, qui définit le cadre de coopération des Nations unies et la vision globale de cet engagement au Liban : soutien au gouvernement, paix et sécurité, stabilité interne, gouvernance et développement durable, réduction de la pauvreté et réponse aux besoins humanitaires. En ce qui concerne le Fonds fiduciaire régional de l'Union européenne – « *Fonds Madad* » (FEUTA), le système italien joue, par l'intermédiaire de ses différents acteurs, plusieurs rôles complémentaires et synergiques : 1. Contributeur et bailleur de fonds (MAECI / DGCS / AICS), 2. Vice-président des deux comités (DGCS), ainsi que de l'organe de mise en œuvre (AICS, nombreuses OSC, universités et instituts de recherche italiens, etc.)

Avantage comparatif : le *Bilateral Cooperation Development Agreement* (2002) est l'accord-cadre qui définit les relations de coopération entre l'Italie et le Liban. Des accords successifs ont été signés en 2006 et 2009 pour la gestion des initiatives de coopération. Dans le cadre de la conférence de Londres « Soutenir la Syrie et la région » (2016) et des conférences de Bruxelles « Soutenir l'avenir de la Syrie et la région » (2017-2018 et 2019), l'Italie s'est engagée à soutenir les pays impliqués dans la crise syrienne, y compris le Liban, avec l'allocation de ressources en dons et de crédits d'aide. Présence de l'ambassade, du bureau de l'AICS, de l'Institut culturel italien, de l'ICE, de nombreuses OSC italiennes et d'organismes religieux. Le secteur privé italien est présent avec quelques bureaux de représentation, mais il s'appuie principalement sur des agents et des intermédiaires libanais.

Consolidation de la paix : au sud du Liban, la mission de maintien de la paix FINUL (1 100 hommes) est active depuis 2006. La présence du contingent italien de maintien de la paix est soumise aux résolutions annuelles du Conseil de sécurité des Nations unies et à l'approbation du Parlement italien. La mission d'entraînement bilatérale MIBIL est également active depuis 2015. Dans le domaine du renforcement de l'accès à la justice, le programme intitulé « Protection des droits de la personne et amélioration des conditions de vie dans les prisons libanaises, avec une attention particulière pour les prisons pour femmes » (1,5 million d'euros), mis en œuvre par le bureau de l'AICS à Beyrouth en gestion directe et en partenariat avec l'ONUDC, est actuellement en cours.

EN COUVERTURE



Projet de la coopération italienne au Soudan.
Ph. *Francesca Nardi*



Projet de la Coopération italienne en Ethiopie.
Ph. *UNFPA*



Projet de la Coopération italienne en Ouganda.
Ph. *Enrico Izzo*



Projet de la Coopération italienne en Syrie Ph. *Daniele Oro*



Ministero degli Affari Esteri
e della Cooperazione Internazionale



AGENZIA ITALIANA
PER LA COOPERAZIONE
ALLO SVILUPPO

www.aics.gov.it

SUIVEZ-NOUS SUR

 [agenziaitalianacooperazione](https://www.facebook.com/agenziaitalianacooperazione)

 [@aics_it](https://twitter.com/aics_it)

 [@aics_cooperazione_it](https://www.instagram.com/aics_cooperazione_it)